

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation
	<input type="checkbox"/> MCeX

CIRCULAIRE
Le 23 août 2012

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Extorre Gold Mines Limited Inc. (XG)
Plan d'arrangement

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Extorre Gold Mines (« Extorre ») a annoncé qu'elle a reçu l'approbation de ses actionnaires concernant le récent plan d'arrangement effectué impliquant Extorre et Yamana Gold Inc. (« Yamana »). Conformément à cet arrangement, les actions de Extorre seront retirées de la cote de la Bourse de Toronto à la fermeture le vendredi 24 août 2012. Chaque actionnaire de Extorre est en droit de recevoir 3.50 \$CA et 0.0467 action de Yamana pour chaque action de Extorre détenue.

Extorre Gold Mines Limited Inc. (XG)
CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Extorre seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** **Le 27 août 2012**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** **XG deviendra YRI1**
- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :** **100**

- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** 350 \$CA en espèces et 4 actions ordinaires de Yamana (YRI) et un versement en espèces équivalent à 0,67 actions ordinaires de YRI.
- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangés
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 75 000 contrats.
- **CUSIP :** NOTACUSIP

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter l'acquisition et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options XG seront transférées à la classe d'options YRI1 qui constitue le nouveau livrable. Veuillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

Extorre Gold Mines Limited		
Prix de levée actuels	Symbole actuel de la classe	Nouveau symbole après le plan d'arrangement
2,50 \$	XG	YRI1
3,00 \$	XG	YRI1
4,00 \$	XG	YRI1
5,00 \$	XG	YRI1
6,00 \$	XG	YRI1
7,00 \$	XG	YRI1
8,00 \$	XG	YRI1
9,00 \$	XG	YRI1
10,00 \$	XG	YRI1

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Brian Gelfand
Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché